



Du nouveau dans votre robinet

Dans votre commune, la gestion de l'eau potable devient publique



A compter du 1^{er} janvier 2025, et conformément à l'avis favorable exprimé par les associations d'usagers (CCSPL), le 20 septembre 2021 et la décision du comité syndical, le 28 septembre de la même année, la Collectivité Eau du Bassin Rennais confie à la SPL Eau du Bassin Rennais, la gestion d'une nouvelle usine (située à Gahard) et du service de distribution de l'eau potable à 51 communes supplémentaires du bassin rennais, faisant d'elle le délégataire unique sur le territoire des 75 communes qui composent la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Qui est la SPL Eau du Bassin Rennais ?

Créée en 2015, la SPL Eau du Bassin Rennais a pour actionnaires publics la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole. Elle compte plus de 200 salariés et dispose notamment d'un Centre de Service Usagers, basé à Rennes, qui répond aux demandes des abonnés. Son conseil d'administration est composé de 8 élus (5 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et 3 de Rennes Métropole). Il est ouvert à trois représentants des associations d'usagers et à 4 représentants du personnel.

La SPL Eau du Bassin Rennais exploite, pour le compte de la Collectivité éponyme, les barrages et 9 usines de potabilisation qui ont produit, en 2023, **26 millions de mètres cubes d'eau pour 50% des habitants du département.**

En matière de distribution, la SPL Eau du Bassin Rennais est présente sur **24 communes** du territoire. Elle y a distribué près de **18 millions de mètres cubes d'eau potable** en 2023.

Au 1^{er} janvier 2025, la SPL Eau du Bassin Rennais devient exploitant unique de la Collectivité

Au 31 décembre 2024, les contrats de délégation pour la distribution d'eau potable, qui étaient confiés aux sociétés SAUR et VEOLIA sur un total de 51 communes, arrivent à échéance. En application de décisions prises par la Collectivité Eau du Bassin Rennais en septembre 2021, cette dernière confie la totalité de la distribution de son territoire à la SPL Eau du Bassin Rennais à compter du 1^{er} janvier 2025. Il en est de même pour l'exploitation d'une dixième usine implantée sur la commune de Gahard.

Par ce choix, l'unanimité des élus d'Eau du Bassin Rennais est venue confirmer la confiance acquise depuis dix ans dans un modèle d'exploitation publique de son service d'eau potable.

La proximité de gestion, la transparence et l'efficacité financière, l'aptitude à gérer des crises sanitaires, techniques ou climatiques, la co-construction de politiques de recherche et développement, la qualité de la réponse aux abonnés, l'ouverture aux associations d'usagers sont autant de forces à mettre au crédit de la collaboration entre la Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais.

2025, année des dix ans pour Eau du Bassin Rennais, constituera donc un moment marquant. L'ensemble des équipes d'Eau du Bassin Rennais entend poursuivre l'exercice de sa mission dans un esprit d'amélioration continue, aux services des 540.000 habitants de son territoire et avec la détermination de préserver la ressource en eau pour délivrer une eau du robinet de qualité, accessible à toutes et tous.

Les communes concernées par le changement de délégataire :

51 communes s'ajoutent donc au territoire de la SPL Eau du Bassin Rennais.

Andouillé-Neuville, Aubigné, Bécherel, Bédée, Betton, Bréal-sous-Montfort, Breteil, Chavagne, Chevaigné, Cintré, Clayes, Feins, Gahard, Gévezé, Goven, Guipel, Iffendic, Irodoüer, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-des-Fougeretz, La Chapelle-Thouarault, La Mézière, La Nouaye, Langan, Langouët, Le Verger, L'Hermitage, Melesse, Miniac-sous-Bécherel, Montgermont, Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Mordelles, Mouazé, Parthenay-de-Bretagne, Pleumeleuc, Romillé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Gondran, Saint-Gonlay, Saint-Grégoire, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Pern, Saint-Sulpice-la-Forêt, Sens-de-Bretagne, Saint-Symphorien, Talensac, Thorigné-Fouillard, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Vignoc.

Communication auprès des communes et des usagers :

Afin de préparer les usagers à ce changement, la Collectivité a travaillé avec la SPL Eau du Bassin Rennais sur une campagne de communication, depuis le mois de juillet 2024.

En complément d'une information reçue par les usagers lors de la réception de leur dernière facture, chaque commune a obtenu plusieurs outils de communication leur permettant d'informer les citoyens avant le 1^{er} janvier 2025, sur leurs différents canaux de communication (affiche, article pour le bulletin municipal et site Internet, texte pour les réseaux sociaux).

Les usagers ont également reçu un e-mail de la part de la SPL Eau du Bassin Rennais, les informant du transfert automatique de leur contrat vers la SPL et leur demandant de remplir un formulaire sécurisé avec leurs coordonnées bancaires pour le futur règlement des factures par prélèvement quand ils le souhaitent.

Les usagers n'ayant pas reçu de courrier électronique ou n'ayant pas rempli le formulaire sécurisé recevront un courrier par voie postale avec ce même formulaire, début janvier 2025.

La bonne récolte d'informations est nécessaire pour la conception des dossiers de chaque usager.

Enfin, une campagne d'affichage sera réalisée en janvier 2025 sur les communes disposant de panneaux.

Les bons contacts :

Pour toute question relative à l'abonnement, les usagers pourront contacter la SPL Eau du Bassin Rennais au 02.23.22.00.00, dès le 1^{er} janvier 2025, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h ou sur le site internet <https://www.eaudubassinrennais.fr/>

Contacts presse

Manon CARNET
Chargée de communication
Collectivité Eau du Bassin Rennais
07.64.02.59.11
mcarnet@ebr-collectivite.fr

Angélique DONET
Responsable communication
SPL Eau du Bassin Rennais
06.10.96.20.52
adonet@eadubassinrennais.fr

Contact référent

Véronique MEURY
Responsable pôle Délégation de service -
Tarification - Relation usagers
vmeury@ebr-collectivite.fr